

## Les statistiques et les coûts de la voie bilingue à parité horaire

*Vous trouverez ci-après, repris en italique, les propos du recteur dans son document de quatre pages adressé aux élus d'Alsace en juillet 2011, et sous « La réalité » nos commentaires.*

*Le recteur prétend (à présent) que son projet ne portera pas atteinte à la voie à parité horaire. Mais il fait porter exclusivement ses critiques sur cette voie. Il ne porte aucune critique ou constat sur le dispositif à 3 heures officiellement affichées (mais non respectées) dont pourtant les résultats sont visiblement insignifiants.*

### **Propos du recteur**

*« Une attractivité insuffisante de l'école au lycée. Force est de constater que la proportion d'élèves suivant l'intégralité du cursus bilingue est extrêmement faible. »*

*« Un cursus... trop académique et intimidant pour beaucoup. C'est à l'heure des choix déterminants pour l'avenir scolaire de leur enfant que nombre de parents choisissent un retour à la voie monolingue. Ils craignent en effet la part trop importante des disciplines étudiées en allemand (mathématiques, géographie, puis histoire), qui peuvent représenter les 2/3 du volume horaire en allemand.*

*L'enjeu scolaire leur paraît trop important, surtout au regard d'un horaire d'enseignement en français jugé insuffisant. »*

### **La réalité**

Ce propos résulte d'une approche qui n'est ni méthodique ni sérieuse : il ne prend pas en compte l'évolution des ouvertures de sites bilingues depuis 1991 et par voie de conséquence la progression constante du nombre des élèves. **Lors de la réunion de la Commission académique pour la langue et la culture régionales du 9.12.2010, le rectorat a indiqué que le nombre d'élèves en voie bilingue avait triplé durant les dix dernières années.**

Les chiffres donnés par le recteur ignorent aussi les nombreux élèves bilingues qui ont rejoint l'enseignement bilingue privé soit à partir du CP soit en 6° et tout simplement ceux qui ont déménagé et ne trouvent pas de site bilingue dans leur nouvelle école ou collège.

Le recteur argue d'une faible proportion des bilingues – classes et élèves – dans l'ensemble de l'académie. **Il faut savoir que l'académie durant plus de 20 ans a toujours mis en avant, avant même la création des sites bilingues, le faible nombre d'enseignants titulaires, des premier et second degrés, aptes et volontaires pour enseigner en allemand. Pourtant, l'allemand, première langue européenne, n'a absolument rien d'une langue rare.** Ce constat montre l'incompétence ou l'absence de volonté de l'académie pour former en nombre suffisant des enseignants linguistiquement compétents.

Encore aujourd'hui, les **concours de recrutement d'enseignants** destinés à assurer cet enseignement en allemand font place au français pour 80 % et seulement pour 20 % à la langue régionale, l'allemand. Cette rareté relative des maîtres résulte donc vraisemblablement d'une volonté académique et ministérielle. Par ailleurs, nul n'ignore en Alsace que le dialecte et l'allemand ont été exclus systématiquement de l'école primaire après 1945.

**Par ailleurs l'académie tolère parfois de certains de ses personnels une désinformation systématique des familles. Ils découragent celles-ci soit pour inscrire leur(s) enfant(s) dans la voie bilingue soit pour poursuivre en CP et en 6°. Cette attitude explique en partie les abandons observés lors du passage à l'école élémentaire. Elle empêche aussi d'avoir les trois à quatre écoles maternelles bilingues nécessaires afin d'assurer un effectif suffisant pour une classe complète jusqu'à la fin du collège.**

### **Propos du recteur**

« Une attractivité insuffisante de l'école au lycée. Force est de constater que la proportion d'élèves suivant l'intégralité du cursus bilingue est extrêmement faible. Sur l'ensemble des élèves de l'académie, ils représentent 10,5 % de la maternelle au CM2 »

### **La réalité**

Oui, c'est un chiffre montrant d'une part, l'insuffisante volonté académique de développer cette voie. Or en pratique, **20 % des écoles maternelles offrent la voie bilingue à parité horaire. Dans ces écoles plus de 40 % d'élèves sont inscrits « en voie bilingue ».**

C'est d'autre part, un chiffre très élevé (le plus favorable de France) si l'on prend en considération que le cursus n'est plus accessible si l'enfant n'a pas été inscrit dans la voie bilingue dès la maternelle. En élémentaire la proportion d'adhésion au dispositif bilingue à parité horaire reste extrêmement forte : **85 % des enfants continuent en CP** malgré la mobilité des familles et les dysfonctionnements du service public éducatif : insuffisance des maîtres linguistiquement compétents, défaut de remplacement par un maître bilingue en cas d'absence.

**En outre, le recteur ne prend pas en compte dans ses statistiques les élèves qui ont commencé une scolarité bilingue à l'école maternelle publique et continuent à l'école élémentaire dans une école privée ou associative.**

### **Propos du recteur**

« Une attractivité insuffisante de l'école au lycée. Force est de constater que la proportion d'élèves suivant l'intégralité du cursus bilingue est extrêmement faible. Sur l'ensemble des élèves de l'académie, ils représentent 4 % au collège »

### **La réalité**

Ce calcul, parce qu'il ne prend pas en compte l'évolution des ouvertures de sites bilingues depuis 1991, n'est pas pertinent.

Pour s'inscrire en collège bilingue, il faut avoir débuté à 3,4 ou 5 ans dans le système éducatif à parité horaire ou être déjà bilingue dans un contexte familial. Le pourcentage d'élèves bilingues en collège doit être mis en relation avec le nombre d'élèves inscrits en maternelle 8 ans auparavant. Les élèves qui entrent au collège ont débuté 6, 7 ou 8 ans auparavant alors qu'il n'y avait encore que très peu de maternelles publiques à voie bilingue.

**Les statistiques rapportées aux seuls sites bilingues montrent qu'en réalité 85 % des élèves issus des CM2 continuent en 6° en voie bilingue soit au collège public ou privé sous contrat, soit au lycée franco-allemand de Freiburg.**

Enfin, la continuité n'étant pas toujours assurée dans le collège du secteur, les 15 % d'enfants qui renoncent s'expliquent en majorité par l'absence de transport scolaire ou par des temps de transport jugés abusifs par les parents.

### **Propos du recteur**

« Une attractivité insuffisante de l'école au lycée. Force est de constater que la proportion d'élèves suivant l'intégralité du cursus bilingue est extrêmement faible. Sur l'ensemble des élèves de l'académie, ils représentent 2,7 % au lycée »

### **La réalité**

Dans la voie bilingue à parité horaire, toute famille peut inscrire son enfant s'il dispose d'un site à proximité. L'option ABIBAC, mise en avant par le recteur comme terrain électif des classes sociales plus favorisées, n'a rien à voir avec la voie bilingue à parité horaire, prévue par les textes réglementaires, mais ignorée par l'académie. Les admissions en filière ABIBAC, sont limitées à quelques lycées dans la limite des places disponibles. La sélection intervient sur dossier parmi les meilleurs élèves en allemand et dans les autres disciplines, issus soit de la voie monolingue soit bilingue des collèges.

Au lycée, il n'y a ainsi **pas d'offre de filière bilingue à parité horaire** aux élèves issus de la voie bilingue et il est proposé :

- pour une partie des élèves, un enseignement traditionnel de LV1 allemand de 2 ou 3 h hebdomadaires ;
- pour d'autres, des sections européennes peu nombreuses comportant 1 ou 2 h par semaine d'une discipline en allemand ;
- pour les meilleurs élèves, une option ABIBAC dans quelques établissements, les 9 h d'allemand par semaine de cette option ne constituent pas non plus la parité horaire.

### **Propos du recteur**

« Une base sociologique peu équilibrée. L'apprentissage de l'allemand en Alsace a depuis des décennies une base sociologique large. Cependant, les élèves du second degré issus de milieux favorisés et très favorisés sont aujourd'hui surreprésentés dans le cursus bilingue au collège et, surtout, dans la section ABIBAC, où les professions et catégories socioprofessionnelles (CSP) très favorisées représentent plus de la moitié des élèves »

### **La réalité**

**La démonstration n'est pas pertinente.** Il est évident que la localisation des sites en maternelle explique la présence en collège et lycée des populations qui en sont issues.

Les sites bilingues paritaires en milieu social défavorisé sont encore trop peu nombreux. Cela résulte de choix unilatéraux et locaux de l'administration scolaire d'éviter la création de sites bilingues en maternelle dans les zones réputées en difficulté ou à forte concentration d'enfants issus de familles immigrées. **Un rapport des inspecteurs de l'éducation nationale a bien montré qu'au contraire cet enseignement bilingue est bénéfique pour ces enfants.**

## Propos du recteur

« Pour l'État, l'académie de Strasbourg porte une politique ambitieuse en faveur de la langue régionale, notamment en termes de développement de la voie bilingue. Cette politique volontariste nécessite un investissement financier de 17,7 M d'€ supplémentaires tel que décliné ci-après :

Un surcoût de 12,5 M€ dédié à la voie bilingue :

1<sup>er</sup> degré 5 500 000 €

Collèges 5 110 000 €

ABIBAC 1 250 000 €

Ces surcoûts sont essentiellement liés à l'organisation pédagogique des classes bilingues du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés : effets de seuil, classes supplémentaires à faible effectif, enseignement complémentaire obligatoire de la LCR, part du bilingue dans le dispositif bilangue...

Dans le 1<sup>er</sup> degré, le nombre d'élèves par classe bilingue est de 22,86 contre 23,23 pour les classes monolingues, sachant que dans les 51 sections bilingues, créées pour accueillir des groupes de moins de 20 élèves, il est de 15,19 (16,48 dans le Bas-Rhin, 15 dans le Haut-Rhin)

Au collège, le nombre d'élèves par classe bilingue est 15,7 (17 dans le Bas-Rhin et 13,8 dans le Haut-Rhin) contre 24,4 pour les classes non bilingues. »

## La réalité

L'enseignement des langues régionales relève d'une réglementation nationale appliquée en Bretagne, en Corse, au Pays Basque Nord, en Pays occitans, en Catalogne du Nord, dans les départements créoles d'Outre Mer.

**Ces chiffres ne sont pas sérieux, la démonstration n'a rien de pertinent et le fait même de les avancer témoigne d'un parti pris. Pour aucun autre enseignement le ministère ou l'académie ne se permet de mettre en avant systématiquement des surcoûts très contestable : ils traduisent certainement une opposition idéologique non assumée.**

**L'administration cherche à faire croire que cela coûte plus cher en Alsace qu'ailleurs.** Il n'en est rien, bien au contraire, pour plusieurs raisons évidentes :

- **dans le « surcoût de 12,5 M € dédié à la voie bilingue » le recteur inclut une somme importante pour l'ABIBAC, qui n'est pourtant pas la poursuite de l'enseignement bilingue ;**
- on pourrait **éviter la création de sections**, d'ailleurs subventionnées par les collectivités, si une information objective était donnée aux parents et si on ne les décourageait pas en arguant d'une soi-disant difficulté de l'enseignement bilingue ;
- l'adhésion à la voie bilingue à parité horaire est la plus forte de France en Alsace dans les écoles qui la proposent et les déperditions d'effectifs y sont aussi les plus faibles. En proportion du nombre d'élèves, le nombre de sections y est le plus faible ;
- en Alsace, langue régionale et langue étrangère se confondent : l'allemand est à la fois l'une et l'autre, cet enseignement ne constitue pas un surcoût en lui-même. **Dans les autres régions l'enseignement de la langue régionale s'ajoute, au contraire, à celui des langues étrangères de la maternelle au baccalauréat, voire à l'université.**

## Conclusion

Notre association estime à 500 000 000 € par an les pertes de l'économie régionale consécutives à la diminution de l'accès des jeunes Alsaciens aux emplois frontaliers du fait de leur faible compétence linguistique.

L'éducation bilingue est en réalité un investissement qu'il faut accélérer pour tenter d'éviter en Alsace la catastrophe linguistique et économique dont les prémisses sont très perceptibles.